



Photovoltaïque : achat groupé avec votre Chambre d'agriculture

La commission européenne a autorisé le 27 août dernier l'État français, à soutenir la production d'électricité à partir de petites installations solaires. Ce décret prévoit une aide de 5,7 milliards d'euros jusqu'en 2026. La parution du décret, tant attendu permettant de déposer une demande de contrat d'achat pour les 100 à 500 kWc, devrait sortir dans les jours à venir. L'occasion pour nous de vous rappeler la marche à suivre pour mener à bien votre projet et de vous proposer des achats groupés d'installations photovoltaïques.

Depuis le début de cette année, le réseau Chambre d'agriculture du Grand Est a mis au point un accompagnement sur mesure pour votre projet. Avec un dimensionnement spécifique et adapté à votre situation, un service compétent pour votre demande de raccordement et un suivi administratif de votre projet, des achats groupés seront mis

en place pour obtenir le meilleur prix sur vos installations tout en imposant un cahier des charges très précis, de manière à assurer une qualité des centrales et une garantie matériel sur vingt ans.

Les appels d'offres auront lieu tous les semestres en fonction de l'arrivée des dossiers. Si votre demande de raccordement se fait aujourd'hui, votre entrée dans un des groupements d'achat se fera

au moment de votre signature du devis de raccordement proposé par ENEDIS à plus ou moins deux mois.

Ma demande de raccordement

Une fois la faisabilité technique et financière de votre projet assurée il vous faut réaliser votre demande de raccordement. C'est elle qui fixe le tarif d'achat pour vingt ans. Pour remplir cette demande, il faut connaître dans les grandes lignes de quoi sera composée la centrale (modules, onduleurs et le schéma unifilaire). Ce qui est surtout important, c'est de bien renseigner la puissance de raccordement et le point de livraison. Tous les autres éléments sont modifiables sans perdre son tarif d'achat.

Les pièces nécessaires pour la demande de raccordement sont :

- un k-bis
- permis de construire ou autorisation de travaux
- schéma unifilaire
- titre de propriété et mise à disposition le cas échéant.

À compter de la demande de raccordement, ENEDIS à environ trois mois pour vous fournir le devis de raccordement. Toujours à partir de cette même date, vous avez dix-huit mois maximum pour raccorder la centrale et produire les premiers kWh.

Et en passant par la Chambre d'agriculture ?

Nous assurons un traitement de vos dossiers afin de vous faire bénéficier des meilleurs tarifs d'achat en vigueur. Depuis le

début de l'année, notre réseau a traité plus d'une centaine de projets dont la plupart ont une puissance supérieure à 100 kWc. De ce fait, les demandes de raccordements seront effectuées dès la parution de l'arrêté 100 à 500 kWc pour une rentabilité optimum.

À dossier équivalent et contraintes administratives équivalentes, nous vous garantissons le même temps de traitement qu'avec un constructeur.

Lise MULTEAU,
conseillère énergies

L'achat groupé du réseau des Chambres d'agriculture du Grand Est, en bref

- Une centrale sur mesure
- Une garantie de vingt ans sur les panneaux et onduleurs
- La liberté du choix de l'installateur
- Un choix de matériel sur les marques leader du marché (panneaux et onduleurs)
- La souplesse dans le choix du contrat de maintenance (appel d'offres).

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 06 45 59 49 75
lise.multeau@moselle.chambagri.fr

Actualités

JOURNÉE RÉGIONALE D'ÉCHANGES SUR LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Une journée d'échanges organisée avec le réseau Bienvenue à la Ferme en Grand Est sur les distributeurs automatiques aura lieu :

Lundi 18 octobre à VARANGÉVILLE (54)

Vous êtes producteur ou porteur de projet en vente directe et souhaitez échanger autour de ce système de vente innovant ?

Témoignages et retours d'expérience d'agriculteurs, informations techniques, convivialité... cette journée est faite pour vous !

N'hésitez pas à vous inscrire avant le 11 octobre auprès d'Amandine RIVIÈRE à la Chambre Régionale Grand Est : 03 83 96 80 60 ou amandine.riviere@grandest.chambagri.fr

Des nouvelles de la valorisation de la laine locale

Une unité industrielle dédiée à la transformation de laine locale en feutre et en isolant est en train de voir le jour en Moselle-Sud sur le site de Bataville. La Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) MOS-LAINE a été créée récemment avec différentes catégories d'acteurs impliqués dans son fonctionnement et sa gouvernance (éleveurs ovins, majoritaires au capital, organismes agricoles, investisseurs privés et entreprises des filières textile & éco-construction, collectivités territoriales, organismes de recherche).

Deux réunions d'informations ont déjà été organisées par le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Syndicat Ovin et la Chambre d'agriculture de la Moselle, pour les éleveurs ovins mosellans car le projet est né en Moselle avec des partenaires financiers départementaux. La communication s'est maintenant

étendue aux départements voisins.

La production de feutre devrait démarrer au second semestre 2022 mais l'activité de Mos-Laine pourrait commencer dès janvier avec de la laine soufflée qui demande très peu de transformation et pour laquelle les besoins en termes de débouchés

sont immédiats. Les premiers ramassages de curons de la laine triée pourraient ainsi démarrer rapidement.

Tri de la laine

Pour bénéficier d'un tarif rémunérateur de 2,5 € HT/kg de laine, il est demandé aux éleveurs un tri sommaire de la laine. Une formation a été organisée sur cette thématique les 16 et 17 septembre derniers chez la famille Simonin à Laitre-Sous-Amance (54). Christelle Jeannet, experte lainière, a enseigné les bons gestes du tri à une dizaine d'éleveurs et techniciens. Pour un bon chantier de tri, il faudrait compter un trieur par tondeur. La toison est étalée sur une table de tri et les parties suivantes sont écartées : marques de couleur (bombe, crayon gras, peinture,...), ventres et têtes,

bordures et parties crotteuses et pailleuses, zones de frottement et toisons humides.

Salon de la laine

MOS-LAINE sera présente au salon professionnel de la laine. Ce dernier rassemblera tous les acteurs impliqués dans la filière laine et vous accueille le 15 octobre à Bataville (57) de 9h à 18h. Au programme : des interventions telles que les innovations en matière de recherche autour de la laine, la laine dans l'éco-construction ou encore le collectif national TRICOLOR ainsi que de nombreux exposants (artisans, entreprises de transformation de la laine, designers,...). L'entrée est ouverte à tous mais nécessite une inscription par mail à katia.lannuzel@iaa-lorraine.fr.



Christelle Jeannet, une des dernières expertes lainières, enseigne les techniques de tri.



MOS-LAINE s'identifie désormais grâce à son logo.

Si vous des interrogations, si vous voulez vous impliquer dans le projet, contactez :
Christelle VAILLANT
Conseillère Petits Ruminants
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr
06 80 61 85 80